

GRAND CONSEIL

Postulat Jacques Morand

230.03
DSJ

Tribunal des flagrants délits

(dépôt)

Dans notre système judiciaire, dès la découverte de l'infraction et/ou dès l'arrestation d'un délinquant, il se passe beaucoup trop de temps, d'une part jusqu'au jugement et d'autre part jusqu'à l'exécution de la sentence.

(Sig.) Jacques Morand, député
et 25 cosignataire

(développement: transmis séparément)

6 mai 2003